



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

SLEADO Placement Familial

Chemin de Bernicot

69230 Saint Genis Laval

04 78 80 10 30

Chloé DUJARDIN

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'activité de cette année 2023 s'avère excédentaire en raison de la modification du nombre de places allouée à SLEADO placement familial. Nous sommes passés de 36 à 22 places d'accueil. En effet, il est constaté depuis plusieurs années une difficulté à recruter des assistants familiaux ce qui impacte le nombre d'agrément proposés par le service. Fort de ce constat, un réajustement des moyens alloués a été mis en œuvre et validé par la Métropole. Il a été nécessaire de revoir les ratios d'encadrement tout en maintenant la spécificité de SLEADO : diminution d'1 poste d'éducateur et du temps de travail psychologue (passage à un psychologue à mi-temps). Ces changements ont nécessité de revoir certains fonctionnements.

Cette restructuration du service s'est accomplie tout au long de cette année 2023. Un accompagnement des professionnels sur la fin de l'année 2022 a été réalisé suite à l'annonce du remaniement du pôle. En effet, le service SLEADO Placement Familial et Unités de Vie a été rattaché au Dispositif Transversal constitué par l'Accueil Familial et le DAR sous la direction de Mme Dujardin. Un poste de Directrice Adjointe pour SLEADO et DAR a été pensé au regard du public accueilli. L'arrivée d'un chef de service en fin d'année 2023 sur le placement familial est venu compléter l'équipe.

La complexité des problématiques adolescentes (troubles psychiatriques, carences affectives importantes, pathologies graves, risques suicidaires, conduites à risques, confusion générationnelle) se rajoute à la difficulté de recrutement des assistants familiaux.

En effet, les problématiques de fond liées au recrutement des AF demeurent telles que l'éloignement géographique et le coût de l'immobilier sur la Métropole. Il est difficile de concilier les demandes d'admissions du territoire métropole et la réalité des places en famille d'accueil située de plus en plus souvent hors métropole.

De plus, nous constatons que les dossiers de demandes d'admission des jeunes ne sont que très partiellement documentés sur le parcours, les problématiques et l'histoire familiale. Cela rend difficile les projections d'orientation vers une famille d'accueil du service. Un équilibre est à respecter entre les jeunes accueillis.

Tableau de suivi mensuel de l'activité

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		22
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	90%	7 227
Accordé		0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		200,05

MOIS	NB JOURS	TARIF AUTRE	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	23		674	709	709	614	614	95	95	115%	119 049	200,05	141 835	141 835	122 833	122 833	19 003	19 003	115%	
Février	23		621	650	1 359	554	1 168	96	191	116%	109 687	200,05	130 033	271 868	110 830	233 663	19 203	38 205	116%	
Mars	25		640	764	2 123	614	1 782	150	341	119%	113 043	200,05	152 838	424 706	122 833	356 495	30 005	68 211	119%	
Avril	25		582	780	2 903	594	2 376	186	527	122%	102 799	200,05	156 039	580 745	118 832	475 327	37 207	105 418	122%	
Mai	24		653	746	3 649	614	2 990	132	659	122%	115 339	200,05	149 237	729 982	122 833	598 160	26 404	131 822	122%	
Juin	23		669	700	4 349	594	3 584	106	765	121%	118 165	200,05	140 035	870 017	118 832	716 992	21 203	153 025	121%	
Juillet	23		724	713	5 062	615	4 199	98	863	121%	127 880	200,05	142 636	1 012 653	123 033	840 025	19 603	172 628	121%	
Août	23		783	721	5 783	614	4 813	107	970	120%	138 301	200,05	144 236	1 156 889	122 833	962 858	21 403	194 031	120%	
Septembre	23		680	669	6 452	594	5 407	75	1 045	119%	167 756	200,05	133 833	1 290 723	118 832	1 081 690	15 002	209 033	119%	
Octobre	23		689	678	7 130	615	6 022	63	1 108	118%	169 976	200,05	135 634	1 426 357	123 033	1 204 723	12 601	221 634	118%	
Novembre	24		657	679	7 809	594	6 616	85	1 193	118%	162 082	661,39	449 084	1 875 440	118 832	1 323 554	330 252	551 886	142%	
Décembre	24		686	708	8 517	615	7 231	93	1 286	118%	169 236	661,39	468 264	2 343 704	123 033	1 446 587	345 231	897 117	162%	

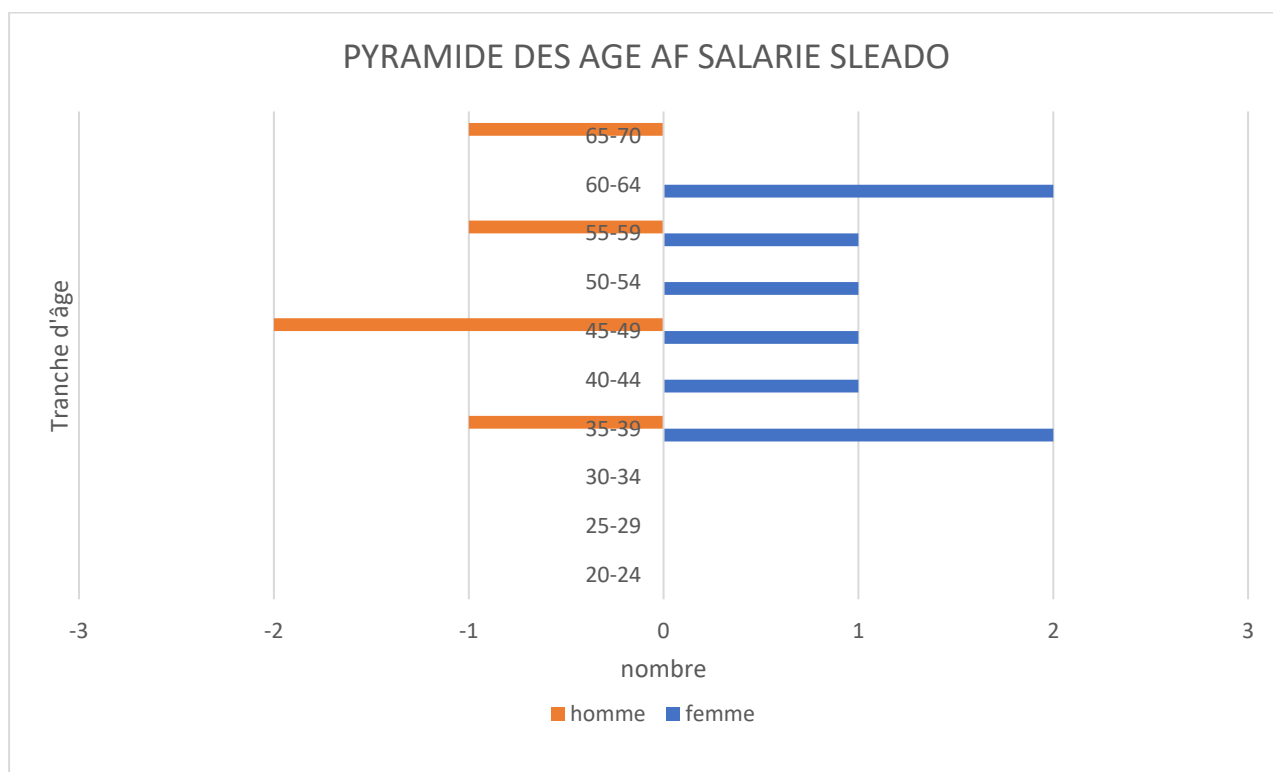
1.2. Personnel

DIRECTION	1.38 ETP
ADMINISTRATION	0.973 ETP
EDUCATIF	2 ETP
SOIN	0.60 ETP
ASSISTANTS FAMILIAUX	12 ETP
PERMANENT LV ACCUEIL URGENCE	1 ETP

Le service SLEADO PF a été rattaché depuis janvier 2023 au territoire de l'Accueil Familial et un poste de directrice adjointe a été créé pour SLEADO et le DAR.

Mouvements de personnel durant l'année :

- Départs : un poste de psychologue à mi-temps a été acté sur le placement familial. Cette diminution fait suite au remaniement du service en lien avec la diminution du nombre de places confiées. A présent, une seule psychologue est rattachée pour l'ensemble du service Sleado PF.
- Arrivées : Un chef de service a intégré Sleado PF en octobre 2023



Analyse de la pratique

Les assistants familiaux et les éducateurs spécialisés, répartis en deux groupes, ont bénéficié de 16 séances d'analyse de la pratique. Cette année, une certaine remise en cause des séances d'APP a eu lieu notamment sur la nature de la constitution des groupes (groupe mixte : AF/éducateurs référents).

En fin d'année, l'équipe de direction a entamé une réflexion pour faire évoluer ce temps d'APP.

Les psychologues ont bénéficié également de séances avec leurs collègues du Pôle Adolescents.

L'analyse de la pratique pour les chefs de service s'est arrêté en raison du remaniement du service. Cependant, le chef de service et la directrice adjointe participent à des ateliers de co-développement de l'association ACOLEA et ACOLEA-AMPH.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE DU STAGE (Diplômant ou non)	ORGANISME DE FORMATION
Formation obligatoire 6 assistants familiaux 1 éducateur	ESOPPE	ACOLEA
Formation obligatoire assistants familiaux	Diplôme DEAF	OCELLIA
Colloque 3 assistants familiaux 1 éducatrice 1 psychologue	Colloque ANPF « <i>Petit devindra grand, qui des deux imprime l'autre</i> » du 2 au 4 Octobre 2023 à Lille	ANPF
Formation collective 1 chef de service 2 psychologues 2 assistants familiaux (NEMO) 1 assistante administrative	Nemo octime	

Une sensibilisation sur la prostitution avec l'Amicale du Nid a eu lieu pour 1 assistante familiale et 1 éducatrice spécialisée.

Majorations de salaire

Les assistants familiaux de SLEADO PF sont au taux 2 de manière systématique en raison des problématiques des adolescents accueillis au sein du service.

Cette année la mise en œuvre de la loi Taquet a entraîné une réévaluation des salaires des assistants familiaux venant ainsi revaloriser financièrement leur fonction.

Stagiaires

L'accueil de stagiaires se fait tout au long de l'année. Selon leur convention de stage, ils sont intégrés dans le fonctionnement du service : ils participent aux diverses réunions de l'institution et dans la prise en charge des jeunes confiés.

Cette année, nous avons accueillis :

- 2 stagiaires assistantes sociales
- 1 stagiaire éducateur spécialisé avec l'ARFRIPS
- 1 stagiaire monitrice éducatrice avec l'Institut Saint Laurent.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

La restructuration du service a généré sur plusieurs mois une certaine vacance du poste de chef de service. La Directrice Adjointe a pallié dans l'attente. Un accompagnement des professionnels s'est réalisée tout au long de l'année en explicitant de manière transparente les changements effectués ou à venir.

D'autre part, nous avons poursuivi le travail mené auprès des familles en lien avec les services placeurs. Cette année montre la poursuite du déploiement de soutien aux familles, de rencontres et d'innovations dans la relation parent-enfant.

Les parents se déplacent au service et se montrent preneurs d'instances d'échanges avec les professionnels. Ces temps de rencontres de présentation du service, de compréhension de l'histoire familiale ont parfois permis d'apaiser des situations de tensions entre parents-enfants mais aussi avec le service gardien. Il est important que chacun soit à sa place dans l'accompagnement de l'adolescent tout en encourageant une participation de la famille quand cela est possible.

Cette année, l'infirmière du CEPAJ a été moins sollicitée au regard des problématiques rencontrées. Pour autant, nous avons été amené à travailler avec différents partenaires tels que l'Amicale du Nid, des dispositifs de remobilisation scolaire, etc.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Le 8 novembre 2023, la remise des diplômes et valorisation des parcours a été un succès. Les jeunes et surtout les nouveaux ont eu plaisir à converser, à rencontrer d'autres assistants familiaux et adolescents, le tout sur un fond musical.



Le 20 décembre 2023, la traditionnelle fête de fin d'année a été organisée. Elle a pris la forme d'un goûter où chacun a apporté un plat sucré ou salé. Des petits cadeaux ont été remis aux jeunes. Presque tous les jeunes ont participé ; ceux en apprentissage ou stage (3) n'ont pas pu se libérer.

Ces temps sont très importants pour faire vivre le service. Cela permet à toute l'équipe d'assistants familiaux de rencontrer les autres jeunes. Cela facilite beaucoup l'organisation des relais le cas échéant en réduisant en partie les appréhensions que cela pourrait entraîner.

2.3 Expression et participation des usagers

Cette année, le CVS n'a pas pu se mettre en œuvre. Pour autant, les délégués jeunes demeurent présents. Il s'agit pour 2024 de remettre en place cette instance importante et forte de propositions d'amélioration tant du côté du service que dans la prise en charge au quotidien.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Le travail de médiation dans la relation AF/jeune reste indispensable et fondamental dans une démarche de prévention des incidents. Il s'agit de désamorcer les tensions éventuelles qui peuvent apparaître dans la relation AF/jeune. Le travail de l'éducateur référent est à ce titre primordial dans sa capacité à recueillir les différentes paroles et à communiquer auprès du chef de service et de la psychologue.

Nous veillons aux signaux d'alerte et réagissons rapidement par l'organisation de point interne à tout moment de la prise en charge.

La mise en place de relais est proposée pour apaiser certaine tension et faire souffler chacun en cas de besoin. Ainsi, de nombreuses situations à risques ont pu être repérées suffisamment tôt pour désamorcer une potentielle aggravation de l'état des adolescents. Nous déplorons très peu de fugues sur cette exercice 2023. Le mode d'intervention est donc resté très préventif concernant la situation de tous les jeunes accueillis à SLEADO PF.

Les psychologues assurent une fonction de veille concernant les signes annonciateurs d'une souffrance psychique et d'un mal-être particulier chez les adolescents. Elles sont très régulièrement en contact avec le chef de service, les éducateurs et les assistants familiaux pour pouvoir recueillir les éléments du quotidien nécessaires à l'évaluations de ces risques. Elles ont ainsi pu régulièrement alerter leurs collègues sur leur évaluation de la situation quand elles ont perçu une dégradation et des risques pour la santé psychique et globale de l'adolescent.

Des actions de prévention pensées avec chaque famille d'accueil ont été mises en œuvre (Planning Familial, lien avec association diététique, risque suicidaire, etc.).

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

En 2023, le Dipec et le contrat d'accueil ont été revus et réécrits afin de répondre au mieux aux besoins fondamentaux de l'enfant accueilli.

De la même manière, fin 2023, un groupe de travail concernant l'ensemble des salariés a commencé l'élaboration du PAP (projet d'accompagnement personnalisé). Ce travail qui se poursuivra en 2024 viendra compléter les documents écrits déjà existants et permettra d'affiner nos grilles d'analyse sur les besoins de l'enfant par l'ajout de critères objectifs et mesurables (SMART).

En amont de ce travail, l'ensemble des salariés ont pu bénéficier de la formation sur le référentiel ESOPPE. Dans le cadre de la démarche qualité et particulièrement dans le souci de favoriser les échanges d'informations entre l'équipe pluri professionnelle, nous avons formé l'ensemble des salariés à l'interface NEMO (dossier usager).

Par ailleurs, la gestion des plannings est désormais gérée par le logiciel Octime. Tous les salariés ont également été formé.

L'évaluation externe a été réalisée en janvier 2024 a mobilisé au cours du dernier trimestre 2023 les salariés dans une réflexion sur les pratiques institutionnelles et dans la compilation des éléments de preuves. Il s'en suivra la rédaction d'un plan d'actions.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	9	19	12	-25%
Admissions non réalisées	38	27	35	9%
Dont refus du service	25	16	26	
Admissions en cours de traitement	3	5	4	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	50	51	51	-2%

Le service a étudié 50 demandes d'admissions qui ont abouti à l'accueil de 9 jeunes.

La majorité des demandes d'admission provient de la Commission d'admissibilité de la Métropole. Cette année, nous avons sensiblement augmenté le nombre de demande d'admission provenant du département du Rhône. Cela s'explique par des raisons essentiellement géographiques avec l'éloignement des familles d'accueil de la métropole rendant de fait impossible l'admission d'un jeune qui a déjà une scolarité en métropole et qui nous contraint à nous tourner vers les secteur plus proche des lieux d'habitation réels des famille d'accueil, à savoir le département Rhône voire les départements limitrophes.

Le chef de service participe à cette instance qui a lieu toutes les 3 semaines en présentiel. Avant chaque CDA ou au besoin, nous informons systématiquement des places vacantes au sein des familles d'accueil.

Ces séances sont suivies de commissions internes en présence du chef de service et des psychologues. Parfois, nous pouvons y associer l'éducateur référent.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	35	70%	48	47
Département Rhône	11	22%	1	1
PJJ	4	8%	1	1
Autre Département	0	0%	1	2
TOTAL	50		51	51

Les demandes émanant d'autres département, de la PJJ et du Rhône sont étudiées en commission interne.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	14,1	16,39	13,50
Pourcentage de filles dans les demandes	52%	45%	31%

La moyenne d'âge des demandes d'admissions est de 14,1 ans. Cette année nous sommes revenus à une moyenne d'âge plus jeune que l'année précédente (14,1 contre 16,39) et qui de fait se rapproche des tendances que l'on avait coutume d'observer les années précédentes.

De même, les sollicitations concernant l'accueil de filles continuent d'augmenter et deviennent légèrement majoritaires.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	34	68%	35	42
Placement administratif	3	6%	7	5
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	4	8%	1	1
Accueil d'urgence	7	14%	6	3
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	2	4%	2	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	50		51	51

La majorité des demandes relève du placement judiciaire dans le cadre de la protection de l'enfance.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	8	16%	3	4
Chez les parents avec SAEE	12	24%	17	8
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	2	4%	1	1
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	2%	0	2
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	2	4%	3	9
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	12	24%	10	12
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	2	0
En établissement pénitentiaire	1	2%	0	0
Chez un assistant familial	3	6%	4	11
En établissement médico-social	1	2%	0	1
En établissement hospitalier	0	0%	0	1
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	2	4%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	6	12%	11	2
TOTAL	50		51	51

La majorité des demandes mettent en exergue le fait que les enfants ont déjà une mesure dans le cadre de la protection de l'enfance au moment de la demande d'admission. Néanmoins, pour presque la moitié, il réside chez les parents au moment de la demande. En effet, la résidence chez les parents, ou chez l'un des deux, avec ou sans SAEE reste majoritaire.

L'autre tendance que l'on observe (presque 40%) est la résidence en foyer collectif au moment de l'admission avec une prépondérance des foyers de protection de l'enfance type MECS et accueil d'urgence. La part de l'accueil d'urgence a assez nettement baissé cette année.

Nous remarquons que les demandes d'admission pour des jeunes déjà placés en famille d'accueil est assez faible (6%).

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	15	30%	14	20
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	4	8%	6	4
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	6	12%	4	3
SEGPA Collège	1	2%	1	5
IME - IMPRO	3	6%	2	1
Lycée - Lycée prof	5	10%	11	5
Université	0	0%	1	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	2%	2	2
Apprentissage	0	0%	0	1
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	14	28%	10	10
Autres	1	2%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	50		51	51

La déscolarisation reste importante dans les demandes d'admission (30%) et est en légère augmentation par rapport aux années précédentes. 40% environ relève de la scolarité classique en collège ou lycée. La plupart des jeunes s'inscrivent dans un parcours scolaire ordinaire souvent par manque de places dans des structures adaptées (DITEP par exemple). Les jeunes en scolarité DITEP et Section ULIS représente tout de même 20% et ce chiffre s'avère stable depuis 3 ans.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Pas de place	21	11	16	31%
Non adhésion du jeune	1	0	1	0%
Non adhésion de la famille	2	0	0	0%
En limite d'âge à l'admission	0	0	0	0%
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0	0%
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	5	4	9	-44%
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	5	0	0	0%
Autres	4	6	13	-69%
TOTAL REFUS D'ADMISSION	38	21	39	

Faute de places disponibles dans les familles d'accueil, nous n'avons pas pu donner une suite favorable aux dossiers proposés. Ce manque de place est devenu de loin le motif de refus le plus important.

Certaines demandes n'ont pas abouti en raison d'annulation de la part du service placeur (réorientation vers un autre type d'accueil, changement de situation du jeune et de sa famille).

Lors de la Commission d'Admissibilité de la Métropole, des dossiers présentant des problématiques complexes (prise en charge partagée, nécessité d'un maintien de soin à proximité, situation de déscolarisation, conduites addictives importantes, etc.) sont régulièrement présentés. La question de la capacité de prise en charge de ce public très difficile par les familles d'accueil se pose également.

3.2 Usagers admis dans l'année

Le service SLEADO a accueilli 9 jeunes sur l'année 2023. L'ensemble des jeunes confiés relève de la Métropole.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	9	100%	19	10
Département Rhône	0	0%	0	1
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	1
TOTAL	9		19	12

3.2.1. Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	0%
3 - 6 ans	0	0	0	0%
6 - 10 ans	0	1	0	0%
10 - 14 ans	4	8	3	33%
14 - 16 ans	4	5	4	0%
16 - 18 ans	1	5	5	-80%
18-21 ans	0	0	0	0%
TOTAL DES ADMISSIONS	9	19	12	-25%

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	14,2	14,3	15,1
Pourcentage de filles dans les admissions	33%	63%	33%

Cette année, la moyenne d'âge des jeunes admis est de 14 ans. Après un fort accroissement dans l'accueil de filles l'année dernière, nous sommes revenus à ce que nous connaissions auparavant.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	6	67%	11	7
Placement administratif	0	0%	2	3
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	2	22%	6	2
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	1	11%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	9		19	12

Les mesures des jeunes confiés se répartissent entre du judiciaire au titre de la protection de l'enfance, de l'administratif et de l'accueil d'urgence. En effet, le service a été très sollicité pour répondre à des placements en urgence mais nous n'avons pu accueillir véritablement que 2 jeunes dans le cadre de l'urgence.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEÉ	0	0%	2	1
Chez les parents avec SAEÉ	1	11%	4	1
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	11%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	1	11%	0	1
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	2	3
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	3	33%	3	4
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	2	2
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	1	11%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	2	22%	6	0
TOTAL	9		19	12

Cette année, la plupart des enfants admis bénéficiaient déjà d'une mesure au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. La majorité des jeunes admis proviennent de résidence en foyer collectif, avec une prépondérance des foyers de protection de l'enfance type MECS et accueil d'urgence. La difficulté de la vie en collectif au sein des foyers est une des caractéristiques des demandes d'orientation en famille d'accueil.

3.2.2. Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	1	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	22%	0	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	11%	3	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	1	11%	1	2
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	1	11%	1	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	3	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	11%	4	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	1	11%	0	1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	0	0%	2	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	22%	2	3
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	1
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	1	1
TOTAL	9		19	12

3.2.3. Sclarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	2	22%	7	6
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	2	2
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	3	33%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	1	0
IME - IMPRO	1	11%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	22%	4	1
Université	0	0%	1	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	1
Salarié	0	0%	0	0
Déscolarisation	1	11%	4	2
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	9		19	12

Parmi les 9 jeunes admis, 4 jeunes relèvent d'un cursus ordinaire, 4 suivent une scolarité adaptée et 1 jeune est arrivé déscolarisé.

Le profil des jeunes accueillis sur Sleado PF est assez hétérogène. Si certains suivent un cursus en collège ou lycée général avec des résultats très satisfaisants, la plupart sont orientés (avant ou pendant le placement) en filière professionnelle.

La part d'enfants accueillis à SLEADO PF avec une scolarité adaptée type ITEP, IME est de plus en plus importante. Elle représente cette année presque la moitié des admis (44 %).

Nous sommes amenés à travailler davantage avec les Missions Locales et autres associations et structures. Nous sommes confrontés à des problématiques de déscolarisation ou à des retards de diagnostics (MDPH, troubles du comportement) qui rendent les possibilités d'orientations scolaires très limitées. De fait, certains jeunes sont hors du champ de la scolarité classique ou adaptée. Ils sont alors inscrits par le biais de la Mission Locale ou dans le cadre de leur suivi éducatif sur des programmes de remobilisation, ou sur des ateliers d'accueil de jour. La question du handicap (non reconnu ou en cours de reconnaissance) et l'approche de la majorité rendent la question de la scolarité et de l'insertion en générale très complexe et angoissante pour le jeune.

3.2.4. Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	2	6	2
Nombre de jours		158	188
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence		2	

Nous restons en lien avec la Cellule Technique de la Métropole pour toutes les demandes d'accueil d'urgence nécessitant une évaluation en placement familial. Dans la mesure du possible, nous répondons favorablement.

3.3 Usagers suivis dans l'année

Le service SLEADO PF a suivi 39 jeunes sur l'année 2023.

3.3.1. Moyenne d'âge et durée du placement

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	
3 - 6 ans	0	0	0	
6 - 10 ans	0	1	0	
10 - 14 ans	13	10	6	117%
14 - 16 ans	15	8	9	67%
16 - 18 ans	8	15	14	-43%
Plus de 18 ans	3	6	8	-63%
TOTAL	39	40	37	5%
CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES		Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie		15,0	15,8	16,3
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie		1,3	1,6	1,9
Pourcentage de filles dans les accompagnements		10%	48%	30%

La moyenne d'âge du public confié est de 15 ans avec une durée moyenne de placement de 1 an et 3 mois. Sur 2 ans, nous constatons une durée moyenne de placement pratiquement réduite de 60%. L'accompagnement de jeunes filles a cette année connu un frein dans la tendance des dernières années qui était marquée par une forte augmentation.

3.3.2. Type de placement et présence des usagers au service (au 31/12 ou au moment du départ pour les sortis)

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	24	62%	26	28
Placement administratif	8	21%	7	7
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	1	1
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	7	18%	6	1
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	39		40	37

La majorité des jeunes suivis sont confiés dans le cadre d'un placement judiciaire au titre de la protection de l'enfance. Les jeunes arrivés par le biais de l'accueil d'urgence représentent désormais presque 20% des usagers accompagnés.

3.3.3. Origine géographique

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	36	92%	36	32
Département Rhône	3	8%	4	3
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	2
TOTAL	39		40	37

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2	5%	3	3
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	4	10%	1	2
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	5	13%	5	2
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	1	3%	1	1
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	5	13%	3	4
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	4	1
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	5	13%	4	0

Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	5%	2	4
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	8%	6	5
Territoire MDM St Fons Vénissieux	6	15%	4	6
Territoire MDM Villeurbanne	1	3%	3	3
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	1	3%	1	1
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	2	5%	2	2
Territoire hors Métropole et Rhône	1	3%	0	2
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	1	3%	1	1
TOTAL	39		40	37

Analyse de l'évolution de la présence des enfants au service

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	10	26%	20	17
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	0	0%	0	0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	2	5%	0	0
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	20	51%	13	14
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	3	8%	5	1
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	4	10%	2	5
TOTAL	39		40	37

Dans 60% des situations, des droits de visite et d'hébergements existent. Néanmoins, les situations sont très disparates entre des droits de visites et d'hébergements très réguliers (5% : tous les weekends) et des droits ouverts de façon très ponctuels. Les séjours courts en famille et espacés reste la norme. (+de 50%).

Dans 40% des situations, il n'y a pas de droits d'hébergements ou de visites, ce qui entraîne une charge de travail très importante pour les familles d'accueil.

Ces situations nécessitent parfois la mise en place de relais. Cela a été une des préoccupations majeures du service. Il est en effet important que les jeunes puissent s'ouvrir sur d'autres figures adultes et se confronter à d'autres environnements. Il est également indispensable que la famille d'accueil puisse se ressourcer.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	9	26%	14	7
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0		0	1
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	2		9	1

Nous avons maintenu le travail de visites médiatisées réalisées par le service et initiées les années précédentes. Néanmoins, le nombre d'usagers concernés est en légère baisse.

Ces visites sont des instances incontournables afin de travailler le lien parent-enfant dans un cadre sécurisé. Les assistants familiaux sont parfois soumis à l'agressivité, l'intrusion ou l'omniprésence des familles. Il a été nécessaire que le service en lien avec la Métropole fasse tiers et travaille la place de chacun.

Il s'agit de pouvoir informer régulièrement les parents de l'évolution de leur enfant, d'expliquer la place de chacun et les procédures existantes sans que cela n'entraîne des phénomènes de rivalité, de positions inadéquates, de mal être. Il s'agit également parfois d'amener à impliquer davantage la famille dans sa relation à son enfant, de renouer le dialogue, de retisser un lien mis à mal, etc.

3.3.4. Problématiques repérées dans l'année

Le public accueilli est constitué de pré adolescents et d'adolescents nécessitant une séparation de leur famille d'origine instaurée par le placement. L'orientation en famille d'accueil a été évaluée comme pertinente du fait de leurs besoins d'attention particulière et de figures parentales de suppléances qu'une prise en charge en MECS ne permet pas autant.

Les jeunes accueillis à SLEADO ont fait l'objet de négligences ou de violences parentales ou familiales. Il a été évalué des difficultés dans le registre des compétences parentales, jusqu'à pour certains, identifier une forme d'incapacité.

Cette atteinte dans les premiers liens laisse des traces de l'ordre d'angoisses d'anéantissement, d'angoisses d'abandon et souvent une défaillance dans le système interne de pare excitation. Ils nécessitent alors un environnement stable et sécurisant. C'est pourquoi nous travaillons particulièrement à la qualité et à la durée des liens de suppléance familiale, ainsi que la résistance face aux enjeux de répétition et de destructivité.

Les jeunes accueillis ont des profils hétérogènes, en rapport avec la gravité des traumatismes traversés compensés ou non par les étayages ayant pu être trouvés pour faire face. Ils relèvent de psychopathologies multiples (psychoses, traits autistiques, déficience mentale, troubles de l'attachement, auto agressivité...) mais se manifestent aussi dans des crises adolescentes où souffrances et symptômes sont amplifiés et demandent à être accueillis, contenus et pris en charge.

- **Scolarité et besoins spécifiques des usagers**

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	1	3%	0	2
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	4	10%	4	6
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	6	15%	6	7
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	22			

Nombre d'utilisateurs concernés par des absences ou retards scolaires répétés	7	18%	9	10
---	---	-----	---	----

Pour une très grosse majorité des jeunes accueillis, la scolarité représente une difficulté importante.

Le parcours des jeunes accueillis à SLEADO PF en terme de scolarité reste chaotique et souvent empreint de ruptures, d'échecs, d'exclusions ou/et d'aménagements d'emploi du temps quand cela est possible. Les adolescents montrent une faible concentration et/ou des troubles du comportement en classe et dans l'établissement.

Au cours du placement, le service SLEADO PF programme régulièrement des points en interne au moment où la scolarité vacille (troubles du comportement trop envahissants, nécessité de réorientation, prévention de la déscolarisation), le service est également régulièrement en lien avec les établissements scolaires pour soutenir le jeune et sa scolarité.

En 2023, seule une exclusion définitive a eu lieu pour une jeune accueillie et des exclusions temporaires pour 3 autres jeunes du service.

Il est à noter également que cette année 2023, très nombreux sont les jeunes de SLEADO PF qui ont effectué des stages de découverte au niveau professionnel. Ces mises en stage nécessitent un accompagnement de proximité du service autour de l'évaluation des capacités d'autonomie et de socialisation des jeunes. Ce sont souvent des expériences gratifiantes pour les adolescents qui peuvent ainsi découvrir le milieu professionnel.

Il est à noter également que 2 jeunes en grandes difficultés scolaires et en risques massifs de décrochage scolaire et déscolarisation, ont été accompagnés pour la passation de tests psychométriques à l'extérieur. Pour ces deux jeunes, les démarches de demande de dossier et prise en charge MDPH sont en cours. Ces accompagnements nécessitent un accompagnement conséquent de l'équipe pluridisciplinaire au niveau du service. En effet, pour des jeunes très abimés narcissiquement, l'acceptation des difficultés scolaires et cognitives est un long chemin pour les adolescents concernés.

La question des majeurs reste également un sujet de préoccupation. En effet, certains jeunes majeurs demeurent dans un entre-deux inconfortable à savoir entre la protection de l'enfance et le domaine du handicap. Ils sont soumis aux aléas des réponses administratives et au manque de solutions adaptées à leurs besoins.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	9	23%	13	12
Nombre d'utilisateurs concernés par un suivi psychiatrique	13	33%	15	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	414		541	725
<i>Dont généralistes</i>	82		110	131
<i>Dont spécialistes</i>	154		183	297
<i>Dont psychologues</i>	178		248	297
Nombre d'utilisateurs concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	5	13%	7	9

Les psychologues reçoivent systématiquement le jeune en amont de l'instance du projet personnalisé et reçoivent également, à la demande, les adolescents pour des entretiens de soutien, dont la régularité varie selon les possibilités de prise en charge et les besoins des jeunes. Les psychologues du service ont à ce titre pu réaliser 193 entretiens psychologiques sur l'année 2023.

La question de la santé psychique et les problématiques qui en découlent est au cœur de notre prise en charge. L'évolution du public accueilli implique une prise en charge pluridisciplinaire. Educateurs, assistant familiaux et psychologues sont régulièrement en lien avec des partenaires extérieurs. Particulièrement les psychologues, chargées de l'articulation des soins. Ainsi, elles ont pu être en contact avec des psychologues scolaires, des psychologues de l'ASE, des infirmières et médecins scolaires, ainsi que des médecins généralistes. Leur rôle dans la prévention en santé psychique implique une coordination régulière et fréquente avec les structures C.M.P, les services de psychiatrie, en lien avec les médecins généralistes, psychiatres, ou psychologues extérieurs, afin de penser les soins.

Ainsi, une collaboration active existe par exemple avec les pédopsychiatres du CMP Esther Bick, du CMP de l'ITTAC, CMP Arthur Rimbaud, le CMP de Belleville et l'Unité d'Accueil Pour Enfant En Danger de HFME, concernant la prise en charge des enfants du service SLEADO en soin dans ces services pédopsychiatriques.

Au niveau clinique, nous pouvons noter sur 2023 une baisse du nombre d'hospitalisation mais dans le même temps, une augmentation de comportements à risque.

Cette année, il n'y a eu que deux hospitalisations en psychiatrie à SLEADO. 2 suivis pédopsychiatriques sur le secteur ont pu se mettre en place. 2 autres se sont poursuivis depuis l'an dernier.

Par ailleurs, il y a eu comparativement beaucoup moins d'incidents que l'année précédente pour les jeunes de SLEADO. Pourtant, on peut noter une augmentation des comportements de type auto-agressifs cette année (8 vs 5 l'an dernier). On peut également noter une hausse du nombre de jeunes consommateurs de substances psychoactives (4 vs 2 l'an dernier).

Ainsi, la prise en charge précoce par l'équipe pluridisciplinaire des symptômes de souffrance psychique des adolescents au sein du service, a vraisemblablement pu éviter leur aggravation.

La prise en charge en externe de certains jeunes sur le secteur pédopsychiatrique est nécessaire et concoure également à cette prévention en matière de santé psychique.

Les adolescents placés à SLEADO nécessitent une évaluation et un suivi sur le plan de leur santé. Un accompagnement chez le médecin de famille est systématiquement prévu. C'est l'assistant familial qui en a la charge. Pour beaucoup, la question du corps nécessite un soin particulier et des prises en charges spécialisées.

Les assistants familiaux ont besoin d'être étayés dans le suivi quotidien de la santé des jeunes confiés. Il est important de les déculpabiliser parfois dans ce que les jeunes vivent et mettent en œuvre ou les mises en danger encourus.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	2	5%	1	5
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	11	28%	7	6

Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	6	15%	2	6
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	3	8%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	6	15%	2	6
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	10	26%	5	7
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	8%	3	6
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	8	21%	6	6

Nous notons cette année une nette diminution des manifestations qualifiées « à risque ». Les conduites de type antisocial ont ainsi particulièrement décru.

On peut penser que les jeunes accueillis en famille d'accueil s'engagent dans une conformité sociale et un rapport à la loi plus opérant, le contraire met clairement en péril leur prise en charge. Il faut noter que les familles d'accueil sont plus en difficulté avec les jeunes qui viennent attaquer frontalement le cadre du placement. Par ailleurs, les réajustements du service, les accompagnements proposés concourent à une régulation de ces manifestations.

En revanche, même s'ils sont en baisse, les symptômes portant plus explicitement sur une atteinte contre soi restent présents. Nous notons que les filles sont plus concernées par ces registres. Les familles d'accueil sont aussi très impactées par ces manifestations. Les enjeux de culpabilité et d'angoisses sont marquants, ils peuvent remettre en cause un accueil trop inquiétant. Les psychologues s'inscrivent dans une mise en sens et engagent des liens de coordination avec les services spécialisés le cas échéant, afin de produire une réassurance de chacun face aux crises.

- ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

Evaluation annuelle des projets personnalisés	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	9	1	7
Quelques critères minoritaires satisfaits	7	7	6
Critères globalement satisfaits	15	19	17
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	7	7	6
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	1	4	1
TOTAL	39	38	37

Le projet personnalisé du jeune demeure un outil indispensable à l'accompagnement durant son placement. Dans le cadre de la démarche d'amélioration des critères d'évaluation du suivi et des besoins du jeune accompagné, nous avons poursuivi notre travail d'élaboration de nouveaux outils, notamment le Plan d'action partagé. Ce travail, commencé en équipe sur le dernier trimestre 2023, se poursuivra pour être opérant en 2024.

L'idée est de pouvoir déterminer et faire émerger de ces temps de rencontre, des critères précis, évaluables et mesurables. C'est souvent par mauvaise définition des critères ou parce que les objectifs sont trop généraux que l'on passe à côté de leur réalisation.

Parfois, cependant, nous ne parvenons pas à satisfaire certains objectifs. Cela peut provenir de la non adhésion du jeune (fugue...) ou d'objectifs trop ambitieux.

Globalement, les objectifs posés lors des projets personnalisés sont suivis et évalués régulièrement dans le cadre des évaluations de projets.

La situation d'un seul jeune accueilli dans le cadre de l'urgence n'a pas donné lieu à la démarche de projet personnalisé.

3.3.5. Prises en charge particulières

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	1	1	1

Nous avons eu cette année encore 1 prise en charge partagée. Le travail en partenariat reste essentiel pour un accompagnement cohérent et de qualité.

Séjours de mise à distance ou accueils d'urgence sur un autre service

Nous avons eu besoin de mettre en place, pour pallier à des arrêts maladie d'assistants familiaux ou à des vacances des relais. Cette mise à distance peut aussi être envisagée pour faire souffler un assistant familial.

Dans tous les cas, nous constatons que les difficultés pour obtenir une place sur les autres services demeurent toujours prégnantes.

Nous devons souvent gérer en interne ces besoins de mise à distance. Pour les jeunes les plus proches de la majorité, il est possible de trouver sur des temps courts des places en appartements éducatifs. Ce qui permet également, à ce moment d'expérimenter, ce qui pourrait être une solution de sortie.

3.4 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	14	18	17

14 jeunes sont sortis cette année du service.

3.4.1. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	6	43%	6	4
Fin de mesure - Majorité	1	7%	3	3
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	1	7%	3	2
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	5	36%	5	6
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	1	7%	1	2
TOTAL	14		18	17

Cette année, nous constatons que la majorité des sorties ont impliqué un retour en famille (43%). L'autre tendance est la réorientation en établissement collectif.

3.4.2. Durée du placement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	9		7	7
4 à 12 mois	1		3	2
1 à 3 ans	1		5	2
Plus de 3 ans	3		3	6
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,23		1,39	1,65

La durée moyenne de la prise en charge des jeunes est d'un an et 2 mois ce qui reste assez stable comparé aux années précédentes mais nous constatons néanmoins une tendance légère à un raccourcissement des durées moyenne de prise en charge.

Nous sommes sur des accompagnements soit de courte durée (liée aux situations d'urgence, de dépannage ou de demande d'évaluation dans le cadre du placement familial) soit en majorité entre 1 et 3 ans.

4.4.3. Situation d'hébergement à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEF	0	0%	5	1
Chez les parents avec SAEF	4	29%	3	1
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	2	14%	0	1
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	1	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	4	29%	2	5
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	1
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	7%	2	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	1	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	2	14%	2	2
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	2
En établissement hospitalier	1	7%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	2
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	1	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	1	0
TOTAL	14		18	17

Cette année, sur les 14 sorties, 6 jeunes ont bénéficié d'une restitution en famille (avec ou sans accompagnement éducatif).

Les autres orientations tendent vers une poursuite du placement dans des établissements type accueil collectif pour jeune majeur ou appartement éducatif. Cela correspond à une fin de prise en charge à l'approche de la majorité et à un accompagnement vers une autonomie. Le recours au logement accompagné type FJT, service d'appartement éducatif, représente presque 30% des sorties.

Toutes les réorientations ont été pensées dans l'intérêt du jeune. Les temps de projets personnalisés ont permis cette réflexion autant que possible afin d'éviter des exclusions.

4.4.4. Scolarité / Formation à la sortie

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	3	21%	2	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	1
SEGPA Collège	0	0%	1	1
IME - IMPRO	0	0%	1	1
Lycée - Lycée prof	1	7%	4	3
Université	0	0%	2	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	7%	0	0
Apprentissage	0	0%	1	0
Salarié	2	14%	1	3
Descolarisation	5	36%	5	3
Autres	2	14%	0	2
Cepaj	0	0%	0	2
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	14		18	16

La majorité des jeunes sortants ont poursuivi leur scolarité que ce soit au collège, au lycée général ou professionnel, ou en université.

Cependant, 5 jeunes sur 14 sont restés en situation de déscolarisation. Ce chiffre important s'explique par la prise en compte dans les statistiques des accueils dans le cadre de l'urgence qui sont pour l'essentiel des jeunes en rupture et pour lesquels le temps court de la prise en charge ne permet pas de travailler à un retour à la scolarité.

Certains jeunes du fait d'un handicap et d'un manque de place en structure adaptée ne sont pas en capacité de poursuivre un cursus scolaire ordinaire et reste en attente d'une solution à la sortie de leur placement.

4. Locaux et moyens matériels

L'outil informatique demeure indispensable mais peut constituer une difficulté pour les salariés qui sont les moins en capacité de maîtriser les différents outils informatiques. Le recours aux logiciels nécessite des efforts d'adaptation important de la part des salariés et implique également que chaque AF notamment, dispose du matériel informatique ou d'un téléphone fonctionnel.

La question des véhicules de service reste complexe en terme de besoins. En effet, l'équipe éducative doit se déplacer fréquemment au sein des familles d'accueil mais aussi pour des rendez-vous extérieurs liés à la prise en charge des jeunes. Les familles d'accueil sont de plus en plus éloignées géographiquement. La durée des trajets tend à augmenter, et de fait la disponibilité des véhicules se réduit.

La restructuration du service a entraîné quelques changements dans l'utilisation des locaux. Avec l'arrivée du nouveau chef de service, la salle d'attente est devenu un bureau. Le passage à un mi-temps de psychologue a libéré également un bureau qui sert d'espace de travail et d'entretien.



5. Perspectives 2024

L'évaluation externe de janvier 2024 va constituer un point d'appui afin de dresser les perspectives d'évolution pour les années à venir.

Au niveau des professionnels :

L'accompagnement et le soutien des assistants familiaux dans leur mission du quotidien auprès des jeunes reste une préoccupation majeure du service. La lutte contre l'isolement et le sentiment de solitude reste un axe de travail majeur. Pour cela, nous continuerons de développer et de favoriser de la communication avec tous les outils nécessaires et les temps de rencontre. Maintien des temps collectifs, sorties collectives : jeunes, éducateurs, AF.

Parallèlement, pour être en mesure de suivre l'évolution du public et favoriser une bonne posture professionnelle, nous continuerons de développer des axes de formation interne et participer à des réflexions, colloques, conférences sur divers thèmes liés aux difficultés, pratiques.

A ce titre, nous allons expérimenter cette année une nouvelle formule de l'analyse des pratiques avec un groupe composé exclusivement d'AF et un groupe composé des éducateurs de Sleado et du DAR.

Poursuivre la politique de recrutement d'assistants familiaux : nous allons continuer à participer aux réunions d'informations de campagne (Métropole et avec l'Accueil Familial).

Mutualiser des temps de rencontre, de formation interne en lien avec l'Accueil Familial. Cela s'est davantage développé avec la formation des 60h à l'arrivée d'un nouvel assistant familial dans le service.

Au niveau des jeunes et des familles :

Mieux prendre en compte la place des parents au sein du service. Nous aimerions développer notre capacité à retracer l'histoire familiale du jeune dans l'objectif de faire récit. En collaboration avec les services de L'ASE, les éducateurs référents pourront réaliser des entretiens avec les parents pour remonter aux origines et comprendre les événements qui ont conduits au placement à SLEADO.

Il reste toujours à envisager un temps d'échange dans le cadre du PP en présence des parents et du service placeur (restitution PP).

Maintenir et faire vivre le CVS. Il s'agit aussi d'étendre cette instance au maximum avec la participation des parents.

Au niveau de l'institution

Un travail s'est engagé fin 2023 pour que le service s'approprie le référentiel ESOPPE et le déploie concrètement dans un écrit. Il s'agira de finaliser ce travail pour le mettre en œuvre dès 2024 dans les instances type projet personnalisé et application de projet.

L'institution s'appuiera sur les retours fait lors de l'évaluations externe pour mettre en œuvre les axes d'améliorations nécessaires, notamment en terme de traçabilité (écrits, diffusion) des différentes instances à SLEADO PF : PP, CVS, etc.

Fédérer l'équipe et maintenir une ambiance conviviale et chaleureuse par des moments festifs et de partage.

Une réflexion sur un poste d'infirmière pour les 3 services de SLEADO est en cours.

Au niveau des partenaires :

Développer les partenariats de soin au regard des besoins des jeunes. L'intervention d'un pédopsychiatre et d'une infirmière ont été précieux dans le suivi et dans l'appréhension des situations complexes.

S'appuyer sur des partenaires intervenant sur des problématiques spécifiques (Amicale du Nid, CSAPA, Planning Familial, etc.).

Julien GADIOLLET

Chef de service

Sandrine NOEL

Directrice Adjointe

Chloé DUJARDIN

Directrice